



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442
municipalite@st-adrien.com

**COPIE DE RÉOLUTION
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal d'une assemblée du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Adrien, dont le siège social est situé au 1589 rue Principale, Saint-Adrien, Province de Québec, J0A 1C0, tenue à sa séance ordinaire du treize janvier deux mille vingt-cinq (13-01-2025) à dix-neuf heures trente et à laquelle sont présents(e) :

Présences : Monsieur Pierre Therrien, maire
 Monsieur Claude Dupont, conseiller
 Monsieur Richard Viau, conseiller
 Madame Fanny Gauthier Patoine, conseillère
 Madame Pauline Dumoulin, conseillère
 Madame Marie-Pier Therrien, conseillère
 Monsieur Francis Picard, conseiller

Tous formants quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme est aussi présente.

RÉSOLUTION N° 202501-016

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ
MENTALE POSITIVE**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme *Journée nationale de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

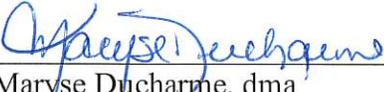
CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressources c'est trouver sa zone de recharge** ».

Adoptée

Extrait conforme, certifié le 16 janvier 2025



Maryse Ducharme, dma
Directrice générale et greffière-trésorière

* Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 de la Municipalité de Saint-Adrien, lors de la prochaine séance.